



Souffle dans le coffre de ma renault twingo dynamique.

Par **moxy**, le **06/03/2013** à **17:00**

Bonjour,

Le 25 février 2013, j'ai déposé mon véhicule renault twingo dynamique (acheté en novembre 2012) à la concession Renault de Bastia. ce rdv avait été pris suite à la constatation d'un souffle dans le coffre de ma voiture. Souffle constaté par l'agent Renault qui m'a vendue la voiture, par un technicien travaillant pour cet agent et enfin par le vendeur lui-même.

C'est aussi sur le conseil de renault Boulogne Billancourt que ce rdv a été pris.

Mon véhicule m'a été rendu par le chef d'atelier le 28 février 2013 qui m'avertit qu'un rapport sera transmis au service clientèle de Renault. Je lui ai demandé de m'en faire parvenir une copie.

Copie que j'ai reçu aujourd'hui, qui établit un constat mais sans conclusion. Ce rapport ne fait aucunement allusion à un souffle dans le coffre mais indique que le bruit provient des pneumatiques en contact avec la chaussée !!! Ce rapport précise toutes les manipulations et essais effectués sans jamais parler de souffle mais " de bruit de résonance au niveau de la bande de roulage qui remonte dans l'habitacle". Ce que je conteste. Le bruit de roulage semble normal mais pas le souffle dans le coffre de la voiture, ce sont 2 choses différentes. j'ai appelé le service relations clients de Billancourt qui m'a précisé que son rôle se bornait à suivre la réclamation et que si je n'étais pas d'accord avec le rapport de contacter La concession à Bastia.

Je suis désabusé, ce véhicule est neuf, 2900 Km, acheté 15600 euros avec reprise car j'ai voulu acheter français. Bien mal m'en a pris.

Que pouvez-vous me conseiller ?

Cordialement.